

DEPARTEMENT

Séance du 25 mars 2025

BOUCHES DU RHONE

L'an deux mille vingt cinq et le vingt cinq mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

Nombre de membres
afférents au
conseil municipal :
En exercice : 15

Présents : Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Monsieur DELLA SANTINA Patrick, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.
Mesdames HUGLY Daniela, BRETON Magali, et Monsieur RAMILSON Gilles.

Qui ont pris part
à la délibération : 8

Absents excusés : Mesdames FONTAINE Véronique, BAZIN Natacha, METIFIOT Babette et Messieurs PAFUNDI Tony, EYNAUD Éric, PORTE Florian, GESLIN Arnaud.

Date de la convocation :
18 mars 2025

A été nommé secrétaire de séance : Madame BERTRAND Sylvie

Date d'affichage :

Objet de la délibération : Attribution des subventions communales 2025

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'attribuer les subventions communales pour l'année 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer pour 2025, les subventions aux associations et organismes comme suit :

- Association club taurin la Coleta	4 000,00 €
- Association collectif provenço	70,00 €
- Association culturelle et festive de Mas blanc	4 000,00 €
- Sapeurs pompiers de St Rémy de Provence	150,00 €
- Jeunes Sapeurs Pompiers de St Rémy de Provence	100,00 €
- Sapeurs pompiers de St Etienne du Grès	150,00 €
- Société de chasse de St Etienne du Grès	100,00 €
- Tennis club de St Etienne du Grès	200,00 €
- Provence Santé Coordination	150,00 €
- Soleil FM	100,00 €
- Evènements communaux portés par l'ACF (St Lambert)	2 500,00 €
- Évènements portés par l'ACF à venir	4 000,00 €
- La Logitude	30,00 €
- Association des parents d'élèves – Marché de Noël 2025	300,00 €

AUTORISE Monsieur le maire à procéder au versement de ces subventions, les crédits nécessaires étant ouverts au budget primitif 2025.

Vote : - Pour – 8 voix - Contre – 0 voix - Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents



2025 12

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20250325-2025-12-DE
Date de réception préfecture : 27/03/2025